

Comité permanent des finances

Chambre des communes

Parlement du Canada

Ottawa (Ontario)

K1A 0A9

Le 6 août 2014

Au Comité des finances de la Chambre des communes,

Publish What You Pay Canada se réjouit des progrès réalisés par le gouvernement canadien dans la mise en oeuvre de son engagement d'améliorer la transparence du secteur de l'extraction, à la fois au pays et dans le monde. Sous l'impulsion de Ressources naturelles Canada, le gouvernement prépare actuellement un texte de loi qui obligera les compagnies pétrolières, gazières et minières enregistrées, cotées en Bourse et (ou) exploitées au Canada à divulguer publiquement les paiements effectués à n'importe quel palier de gouvernement, au Canada et à l'étranger, ainsi que par projet et par pays. Cette divulgation est une mesure cruciale dans la lutte mondiale contre la corruption, et c'est une étape nécessaire pour améliorer la gestion financière et la gouvernance dans les pays riches en ressources. Avec l'adoption de cette loi en 2015, le Canada se joindra à l'Union européenne et aux États-Unis en faisant preuve de leadership sur la question de la transparence des industries minières, pétrolières et gazières, et prendra un engagement important pour rehausser la gouvernance et la redevabilité au niveau mondial.

Pour s'assurer que cet engagement du Canada envers la transparence des paiements est pleinement mis en oeuvre, il est crucial que les informations de paiement divulguées par les compagnies minières, pétrolières et gazières soient facilement accessibles par le public. Cela exige que le gouvernement mette sur pied un dépôt central de tous les rapports de l'année en cours et des années antérieures (pour un minimum de 10 ans) et que les entreprises utilisent une matrice de rapport universelle avec des données ouvertes et lisibles à la machine.

Recommandation

**Donner à Ressources naturelles Canada 200 000 \$ par an pour créer et entretenir une archive des rapports des compagnies. Cette archive**

**conservera les rapports pendant au moins 10 ans, et les rapports pourront être consultés par année et par compagnie.**

Le document de consultation actuel permet de penser que le gouvernement publiera des liens donnant accès aux rapports qui seront conservés sur les sites Web individuels des compagnies. PWYP-Canada recommande plutôt que ces rapports soient conservés dans une base de données centrale sur le site de données ouvertes du gouvernement du Canada (donnees.gc.ca) et que l'on y conserve ces rapports pendant au moins 10 ans. En outre, PWYP-Canada recommande que les informations soient fournies selon une matrice uniforme qui sera ouverte et lisible à la machine, conformément à la Charte sur les données ouvertes adoptée par le Canada et les autres membres du G8 en juin 2013.

Publier des liens vers des rapports de compagnies restant entreposés sur les sites Web de ces dernières est problématique et risque d'en réduire l'utilité. Premièrement, cette méthode ne tient pas compte de la composition du secteur canadien de l'extraction, qui contient maintes petites entreprises qui changent fréquemment de nom, restructurent leur site Web, sont dissoutes et/ou sont rachetées par de plus grandes entités. Deuxièmement, cette méthode entravera l'accès aux données à la fois en créant des difficultés pour les organisations de la société civile qui souhaitent étudier des données agrégées et créer des interfaces de données interactives. Troisièmement, cette méthode réduira l'accès à l'information pour les parties ayant un accès limité à l'Internet en les obligeant à consulter une pléthore de sites Web différents. Quatrièmement, cette méthode fera perdre du temps et sera dispendieuse car le personnel devra évaluer l'intégrité des liens et travailler avec les compagnies pour réparer les liens endommagés. Finalement, cette méthode n'est pas compatible avec l'engagement de créer une archive historique de rapports. Dans les autres pays mettant en oeuvre des exigences obligatoires de divulgation de rapports des compagnies minières, pétrolières et gazières, comme le Royaume-Uni, la France, les États-Unis et la Norvège, les rapports seront archivés et conservés dans une base de données centrale gérée par le gouvernement, afin de permettre aux investisseurs et aux autres parties intéressées d'avoir accès aux rapports à la fois passés et présents.

Créer une base de données centrale des rapports permettra aux investisseurs et aux autres parties concernées d'analyser les données dans le temps afin de cerner les tendances historiques. Donner accès à des liens remontant à 10 ans ou plus dans le passé causera inévitablement des problèmes car les compagnies restructurent leurs sites Web, changent de nom et/ou sont dissoutes (par acquisition ou autrement), ce qui rendra certains liens inopérants. En outre, le simple nombre de liens qu'il faudrait entretenir sur une période de 10 ans augmentera considérablement la charge de travail de l'organisme gérant la page Web où les liens seront affichés.

Créer une archive de données fera économiser des heures de travail innombrables aux analystes, heures qui ne sont actuellement pas comptabilisées et qui deviendraient nécessaires pour analyser et réparer des liens inactifs. En outre, cela harmonisera notre système avec celui d'autres chefs de file de la transparence, comme le Royaume-Uni, qui élaborent également un dépôt central de données. Finalement, la création d'un dépôt

central servira à réitérer l'engagement du Canada envers la Charte des données ouvertes et le Partenariat pour le gouvernement transparent en démontrant l'engagement envers non seulement une disponibilité accrue des données mais aussi leur accessibilité.

Publish What You Pay Canada se réjouit de l'appui continu du gouvernement envers la transparence obligatoire des paiements dans les industries des mines, du pétrole et du gaz naturel et se met à la disposition du comité pour fournir d'autres précisions sur cette question.

Sincères salutations

Claire Woodside

Directrice générale, Publish What You Pay Canada